

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Mai

## QUESTIONS DU JOUR

Nous sommes en pleine lutte électorale. Bientôt la dernière bataille sera livrée. Dimanche prochain il n'y aura plus de ballottés, mais des élus et des balancés. Il ne restera plus qu'à nommer les maires et tout rentrera dans le calme.

Le calme ! Nous en avons bien besoin. Ce ne sont point les stériles agitations politiques qui font les affaires de ceux qui travaillent. Les calomnies et les injures, sans oublier les coups de poing que l'on se prodigue, en campagne électorale, peuvent, pendant un temps, amuser la galerie, mais les hommes de bon sens ont bien vite assez de ce spectacle.

C'est que, voyez-vous, les mœurs électorales se sont singulièrement modifiées depuis quelques années. Elles ont, il faut le dire, énormément perdu en dignité et en honnêteté. Depuis 1889, ou plus exactement depuis le Boulangisme, et la poussée socialiste — qui date de la même époque et qui s'est continuée, — les consultations du suffrage universel donnent souvent lieu à des scènes regrettables. Ces mœurs nouvelles n'ont pas encore pénétré dans les campagnes, mais à Paris elles scandalisent les moins difficiles. Il faut voir ici les socialistes des diverses écoles s'entre-déchirer à belles dents, se couvrir d'injures et employer les moyens les moins honnêtes, pour décrocher la timbale que le peuple détient, et qu'il devrait n'accorder qu'à de véritables amis et défenseurs de la démocratie.

On s'entretient encore — et cela se comprend — du nouveau ministère. On épilogue sur sa durée. Les uns le condamnent parce qu'il leur déplaît, et les autres affirment qu'il n'est pas si mort-né que Messieurs les *Socios* veulent bien le dire. En tout cas, il est une chose qu'il convient de considérer et que l'on répète couramment à Paris, depuis

la constitution du cabinet Méline, c'est que, nuance politique à part, l'ancien cabinet ne saurait être comparé au nouveau, au point de vue de la valeur des hommes.

Allons, qui que vous soyez ami lecteur, radical, socialiste ou autre, convenez avec votre serviteur, qu'à part MM. Bourgeois, Doumer et Cavaignac, le ministère défunt comprenait des hommes, aimables certainement, mais dont le talent nous paraissait sagement limité — ou plutôt dont le talent spécial ne cadrait pas avec la fonction qui leur était donnée.

Sans parti pris, on peut penser et dire que M. Méline vaut bien M. Viger, comme ministre de l'agriculture ; que l'amiral Besnard est aussi bien à la Marine que pouvait y être le spirituel M. Lockroy ; M. Boucher (des Vosges), auquel échoit le Commerce, ne perd pas à être comparé à M. Mesureur ; M. Rambaud, qui est un professeur de grande valeur, est, ce nous semble, tout-à-fait à sa place au ministère de l'Instruction publique ; de même, nous estimons que M. Hanotaux fera facilement oublier M. Berthelot, tout en remplaçant l'honorable M. Bourgeois ; M. Lebon vaut M. Guieysse ; M. le général Billot peut, sans être gêné, causer guerre aussi bien que M. Cavaignac ; si M. Doumer est un homme de valeur, M. Cochery, qui le remplace, se connaît en finances. Ce n'est pas flatter outre mesure M. Louis Barthou que de dire qu'il vaut bien M. Sarrien. Personnellement nous croyons même qu'il vaut mieux. Quant à M. Guyot-Dessaigne, il est très bien remplacé par M. Turrel ; de même ce bon M. Ricard, qui passait son temps à accuser la moitié du monde et à soupçonner l'autre moitié, nous semble avoir un bon successeur dans M. Darlan, que nous connaissons pour n'être atteint d'aucun délire.

Considéré en détail ou pris en bloc, le ministère Méline peut et doit être regardé comme un groupement d'hommes de réel talent. Chacun semble y être à sa place, et cela nous repose un peu de ces combinaisons

ministérielles où l'attribution des portefeuilles semblait être un défi jeté au bon sens public.

G. R. DOMESNIL.

## CAUSERIE PARISIENNE

Voilà le terrible 1<sup>er</sup> mai passé, et nous n'avons eu à subir que les assauts réfrigérants de la lune rousse. Jamais Paris n'avait été aussi calme et si, ce jour-là, le nombre des voyageurs par voitures publiques a diminué, c'est parce que le Parisien, sceptique et frondeur, est encore tellement superstitieux que, chaque vendredi, la circulation et le chiffre d'affaires, dans la capitale, diminuent dans de notables proportions. Toutefois, tous les Parisiens ne sont pas de la force de ce bon Calino, esprit fort qui s'écriait : Faut-il être bête pour croire que le vendredi porte malheur ! Moi, je crois au contraire qu'il porte bonheur !

Si le 1<sup>er</sup> mai n'a été marqué, à Paris, comme dans toute la France, d'ailleurs, par aucun incident fâcheux, il n'en a pas été de même partout, entr'autres lieux à Vienne, où a eu lieu une grave collision entre ouvriers d'opinions différentes, et, à un autre point de vue, à Téhéran, d'où nous est arrivée la nouvelle de l'assassinat du shah de Perse.

Ce drame est un événement parisien, en raison des souvenirs de tous genres qu'avait laissés à Paris le souverain défunt. S. M. Nasser-ed Dim était pour nous une vieille connaissance, et on n'avait pas oublié qu'il était le premier souverain n'ayant pas craint, après nos désastres, de venir nous rendre visite.

Aussi fut-il accueilli avec enthousiasme par le bon peuple de Paris, et je crois encore entendre les acclamations qui saluèrent, à Longchamps, lors de la revue passée en l'honneur du monarque asiatique, l'arrivée du Shah, constellé de diamants, et montant un superbe cheval dont le harnache-

ment ruisselait d'or et de pierres précieuses.

Depuis nous avons revu Nasser-ed-Dim, en 1889, lors de l'Exposition qu'il voulut visiter dans tous ses détails. Au cours d'une de ses visites au Champ de Mars, le Shah se décida à faire l'ascension de la tour Eiffel, mais, arrivé au premier étage, il ne put se résoudre à prendre place dans l'ascenseur conduisant aux étages supérieurs et, comme pris de panique, il dégringola précipitamment l'escalier qu'il avait gravi, au grand ébahissement de tous ceux qui l'entouraient. Aujourd'hui, les visites de souverains, en France, sont fréquentes, et la semaine dernière, on ne comptait pas moins d'une douzaine de têtes couronnées en résidence sur la Côte d'Azur. Ils ne nous boudent plus maintenant, les porteurs de couronnes, auxquels il tardait d'ailleurs depuis longtemps de venir rendre visite à cette République, dont on savait la maison des plus hospitalières, les salons des plus élégants, la table parfaite et la famille gaie, prévenante, gracieuse et vraiment très agréable à fréquenter. On la savait aussi généreuse, le cœur sur la main, la bourse toujours ouverte, vaillante et forte, pouvant au besoin vous tirer d'un mauvais pas. Ils sont donc venus, rois, empereurs, princes régnants, et ils reviendront. Ceux qui ne viennent pas ne sont pas les moins désireux de pouvoir venir ; mais voilà, ils se sont mal conduits jadis, ayant pénétré un jour de force dans la maison et en ayant emporté les pendules !

Ils comprennent que c'est une bien mauvaise recommandation pour eux, et ils restent chez eux, tout comme ce bon monsieur Cornélius Herz, dont l'Angleterre vient de refuser l'extradition. Si le malade de Bornemouth n'est pas près d'être porté en terre, son procès, cette fois, est bel et bien entermé, malgré tous les efforts de M. Sutton, avocat du gouvernement français. *Sut-on* d'ailleurs jamais tous les dessous de cette affaire de brigands ? Pas plus qu'on ne saura, sans doute jamais, les dessous de l'assassinat du jeune Vasseur, l'étranglé du bois de Vincennes, Le père assassin, com-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 10

## HAINÉ MORTELLE

PAR A. DES ORMEAUX.

IV

### Le Père Edmond

Je vous ai vu pratiquant le pardon des injures à des heures qui n'avaient pas la gravité et la solennité de celle-ci ; est-ce qu'à la première épreuve un peu rude que le ciel vous impose votre courage fléchirait, vous reculerez devant le devoir ?

Mais non, j'en ai la conviction, vous ne vous battez pas ; vous pardonnerez et vous oublierez, c'est le moment de couronner toute votre vie de devoir par un sacrifice héroïque qui vous montrera que vous n'avez pas que l'extérieur de la vertu et du courage chrétiens.

Vous vous souviendrez qu'à ceux qui l'outrageaient et lui crachaient au visage, notre Divin maître ne répondait que par le pardon et l'oubli.

Vous qui avez toujours, au milieu des entraînements du monde, conservé le culte des principes de votre enfance et de votre éducation religieuse, vous aurez à cœur de rester jusqu'au bout son disciple fidèle. Vous pardonnerez et vous oublierez ! Et si, malgré tout ce que je viens de vous dire, mon cher enfant, vous persistez dans vos funestes projets, si la fureur qui vous

aveugle en ce moment l'emportait sur le cri de votre conscience... eh bien ! je m'attacherais à vos pas dans l'espérance qu'à la dernière minute ma présence pourrait encore vous arrêter, j'irais me jeter entre vos épées, vous arracher votre glaive homicide, vous rappeler ce que votre père, le sévère magistrat, pensait du duel, vous supplier de ne pas donner à votre vie un aussi sanglant et cruel démenti.

Non, vous ne vous battez pas. Avec l'aide de Dieu, je saurais bien vous en empêcher ; non, je ne vous laisserai pas dans une minute de défaillance, compromettre le salut de votre âme, pour satisfaire une rancune. Vous m'écoutez ! Ou bien, s'il ne me restait que ce dernier moyen pour vous retenir, j'irais vous dénoncer, je vous ferais arrêter. Sachez-le bien, j'aimerais mille fois mieux vous savoir déshonoré aux yeux du monde ; j'aimerais mieux qu'on vous prit pour un lâche, que de voir le regard de Dieu se détourner de vous comme d'un criminel !

Vous ne me répondez pas, vous vous préoccupez de l'opinion du monde, le respect humain vous tenaille et paralyse les efforts de votre conscience et de votre foi, je le vois bien.

Le monde... mais savez-vous ce qu'il veut ? malheureux ! savez-vous ce qu'il cherche dans le récit d'un duel ?... l'émotion malsaine, la sensation brutale !

Il se moque bien des causes et de la victime ! — Je vous en prie, mon père, taisez-vous, vous me désespérez avec vos réflexions.

— C'est que je vous aime, mon pauvre enfant, c'est que je veux vous éviter de revenir les mains tachées de sang comme un meurtrier, c'est que j'ai peur du remords incessant, terrible, pour vous.

Ah ! croyez-moi, ne vous exposez pas à de longues nuits sans sommeil, avec le dernier cri de votre victime toujours retentissant à l'oreille, avec, devant vos yeux troublés, la vision continue de son spectre, la poitrine trouée d'une plaie béante, atroce.

— De grâce, mon père, vous m'effrayez, voulez-vous donc troubler le calme dont j'ai besoin demain, faire trembler ma main, et brouiller la sûreté de mon coup d'œil dans un nuage de sang ?

— Oui, oui ! si j'étais ainsi capable de vous faire reculer, de vous arracher une promesse.

Tenez, voulez-vous un exemple des effets épouvantables de ces remords dont je vous parlais tout à l'heure, écoutez donc :

Vous ne m'avez jamais connu, mon cher enfant, que sous la robe de bure qui me recouvre maintenant. Eh bien ! moi aussi, j'ai été comme vous un cavalier accompli, un avocat écouté, un homme aimé pour sa loyauté et sa droiture.

Comme vous aussi, mon pauvre ami, j'ai cru une minute dans la vie qu'une injure ne se lavait que dans le sang, hélas !...

Un soir, un de mes amis les plus chers, celui d'entre tous à qui m'unissaient les liens les plus étroits d'une vieille camaraderie, les souvenirs inoubliables d'une enfance passée ensemble, porte à porte d'abord, puis ensuite sur les mêmes bancs, au collège, me jeta son gant à la figure, dans un café, pour une querelle futile.

Nous avions bu un peu tous les deux, il fut impossible de nous réconcilier.

Et le lendemain, ajouta tristement le religieux, mon camarade tombait sous une rispoté terrible de mon épée, la poitrine trouée.

Une minute, il se roula sur le gazon en proie aux dernières secousses de l'agonie, puis sa tête livide se renversa en arrière et il mourut sans m'avoir pardonné.

Ah ! comme j'aurais voulu être à sa place !

Le soir même j'entrais dans un couvent pour expier mon meurtre.

Il y a de cela vingt ans et je n'ai pas encore retrouvé le calme de ma conscience.

Oh ! oui, je les connais ces nuits terribles, dont je vous parlais, ces apparitions fantastiques de mon malheureux ami, avec ses traits livides, son râle déchirant, où je crois toujours distinguer sa malédiction.

Le père Edmond se laissa retomber sur sa chaise, brisé par la douleur que ravivaient en lui ces poignants souvenirs, la voix convulsée par un sanglot.

Il regarda Paul avec des yeux pleins de larmes, très doux, suppliants.

— Voilà pourquoi je veux vous empêcher de vous battre ; c'est parce que j'ai la terrible expérience de ces drames lugubres, parce que j'ai l'intuition des redoutables épreuves de la vie douloureuse que vous vous préparez.

Savreux, très pâle, ému de cette confiance pénible, faite par amitié pour le persuader, semblait ébranlé dans sa résolution ; il se raidit, cependant, et tout doucement gagnant la porte de la cellule.

— Adieu, mon père, fit-il, priez pour moi ; vous êtes mon saint, mais je ne me sens pas le courage de vous obéir. Adieu et pardon.

Le prêtre se redressa d'un bond et courut au jeune homme, il se heurta contre la porte repoussée avec violence ; dans le couloir on entendait le pas précipité, rapide de Savreux qui s'enfuyait comme un larron.

(A suivre)

mettant un crime effroyable pour empêcher son fils de déshonorer son nom, me paraît avoir quelques points de ressemblance avec le fameux Gribouille. Néanmoins, la haine, à ce point agissante, est de nature à suggérer bien des réflexions. Quel malheur que de telles ressources d'énergie, sommeillant dans le fond intérieur de bien des Français, ne se réveillent pas pour les bonnes besognes.

Géraud BASTET.

LA PRESSE

ET LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Siècle :

L'effort a été d'autant plus considérable, qu'en 1892 les résultats avaient dépassé les espérances des socialistes. Cette fois, avec l'appui d'un ministère, en exploitant la défense du suffrage universel, en brandissant le souvenir du Seize-Mai, les socialistes espéraient faire une large trouée. Ils ont gardé leurs positions, rien de plus. Le résultat est significatif : il prouve que la puissance de séduction des socialistes n'a pas augmenté le rayonnement de leur action. Nous nous en félicitons.

Du même Journal :

La grande force du parti socialiste a été, jusqu'à ce jour, dans les habitudes d'inaction, de passivité, de nonchalance et d'abdication des hommes politiques composant le parti qui devait se lever devant lui et lui barrer hardiment le chemin. Que les républicains se montrent seulement, et les collectivistes révolutionnaires sont vaincus d'avance, et ce ne sont pas les radicaux-socialistes qu'ils traînent aujourd'hui à leur suite qui pourraient leur porter un secours efficace. Les prisonniers dont les armées s'embarrassent, facilitent souvent la défaite, ils seraient incapables, lors même qu'ils le voudraient, de leur donner la victoire.

Le Figaro :

Les modérés pourraient rassurer beaucoup d'âmes timides, attirer à eux bien des hésitants, s'ils mettaient à profit l'heure où leur prépondérance n'est plus discutée, pour s'organiser en parti d'action permanent, assuré quoiqu'il advienne d'un fonctionnement ininterrompu. Ils ne feraient par là, qu'imiter ce que les Anglais pratiquent depuis fort longtemps.

La Liberté :

L'Association nationale républicaine vient de décider qu'elle fera immédiatement une grande propagande antisocialiste, pour laquelle elle fait appel à tous les concours et à tous les dévouements. Nous savons également que l'Union libérale républicaine se préoccupe d'élargir encore dans ce but son champ d'activité, où elle a rendu déjà de si grands services.

Les circonstances sont trop graves pour que tous les bons citoyens hésitent à se mettre à l'œuvre ou à y concourir, pour la défense de la République libérale et parlementaire et de la société également en péril. Mais c'est dans les Chambres surtout, c'est dans le groupement puissant de tout le parti modéré, qu'il importe de reconstituer cette force gouvernementale qui était incontestablement sortie des élections de 1893, qui s'est affirmée, sans aucun doute, dans les premiers temps de la législature et que tant d'intrigues et de malentendus ont successivement affaibli et désorganisée.

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les résultats des élections municipales de dimanche dans les chefs-lieux d'arrondissement sont tous parvenus au ministère de l'intérieur, sauf ceux de Corte (Corse).

Les 358 résultats connus se décomposent ainsi :

Dans 173 chefs-lieux, la majorité est dès maintenant acquise aux républicains qui occupent la totalité des sièges dans 56

Dans 42 chefs-lieux, la majorité est acquise aux républicains radicaux, qui occupent la totalité des sièges dans 21.

Dans 10 chefs-lieux, la majorité est acquise aux radicaux socialistes, qui occupent la totalité des sièges dans 9.

Dans 2 chefs-lieux, la majorité est acquise aux socialistes qui occupent dans ces 2 conseils la totalité des sièges (Marseille, Narbonne).

Dans 3 chefs-lieux, la majorité est acquise

aux ralliés, qui occupent la totalité des sièges dans un conseil.

Dans 12 chefs-lieux, la majorité est acquise à la droite qui occupe la totalité des sièges dans 7 chefs-lieux.

Les conseils sont au complet dans 124 chefs-lieux.

Il y a des sièges à pourvoir dans 234.

Dans 18 chefs-lieux, il y a ballottage pour la totalité des sièges.

Les républicains gagnent 6 chefs-lieux sur les conservateurs : Lavour, Loudéac, Ploërmel, Vitry, Riom et Valognes, et les conservateurs 2 chefs-lieux : Thonon et Marvejols, sur les républicains.

Mouvement administratif

Aussitôt après le second tour de scrutin pour les élections municipales, M. Barthou s'occupera d'un mouvement administratif. Ce mouvement, au contraire de celui préparé par M. L. Bourgeois, ne sera en rien inspiré par l'esprit de parti. Le ministre de l'intérieur ne s'inspirera, dans le mouvement qu'il prépare, que de l'intérêt des populations et des droits des fonctionnaires.

Le Rajeunissement des Cadres

L'armée attend les décisions que va prendre le général Billot, au sujet des mesures adoptées par son prédécesseur, pour le rajeunissement des cadres.

M. Cavaignac avait d'une part présenté, au Parlement, un projet de loi tendant à modifier les dispositions légales qui interdisent au pouvoir exécutif de prononcer la retraite des généraux de brigade et des généraux de division, avant l'âge respectif de soixante-deux et soixante-cinq ans et, d'autre part, avait ordonné aux inspecteurs généraux de proposer d'offrir pour la retraite, dans leur arrondissement d'inspection, un nombre minimum de colonels, de lieutenants-colonels, commandants et capitaines.

Comme pour la première de ces deux innovations il faut la sanction législative et que pour la seconde les instructions ministérielles sont exécutoires, la solution se présentait à rebours et le rajeunissement menaçait de s'opérer, non par les grades les plus élevés et dont les titulaires sont les plus âgés, mais par les cadres d'officiers supérieurs et de capitaines.

M. Cavaignac avait mis la charrue devant les bœufs et s'était engagé dans une impasse d'où il ne pouvait sortir; car la commission parlementaire de l'armée n'a pas encore examiné son projet de loi sur le généralat, tandis que les inspections générales sont déjà commencées.

Le général Billot sait que le conseil supérieur de la guerre, dont il fait partie depuis longtemps, n'approuvait nullement les prescriptions et projets de M. Cavaignac. Va-t-il néanmoins laisser peser sur les inspecteurs généraux l'obligation très pénible où ils se trouvent de voter en quelque sorte au sacrifice un nombre assez considérable d'officiers très valides encore ?

L'armée désirerait être fixée sur ce sujet qui intéresse au plus haut point tant de vieux serviteurs du pays très méritants. La question n'est pas moins importante au point de vue budgétaire, car le système de M. Cavaignac grève par son système le crédit des pensions militaires d'un chiffre assez élevé. Enfin ce système porte atteinte à la composition des cadres de la réserve et de l'armée territoriale, puisqu'il est impossible d'exiger d'officiers que l'on mettrait en retraite comme trop fatigués pour le service en temps de paix, un service supplémentaire de cinq années dans nos troupes de seconde ligne, en temps de guerre.

Comme on le voit, il importe que le général Billot répare sans retard la faute commise par son prédécesseur.

Les fêtes de Moscou

On mande de Saint-Petersbourg :

On reparle toujours des fêtes pompeuses du sacre, qui promettent d'éclipser de beaucoup celles qui furent célébrées pour le regretté Alexandre III.

L'affluence du public à Moscou est, paraît-il, déjà énorme. Toutes les puissances civilisées du monde, y compris le Japon et la Chine, y seront représentées.

Toutes les Eglises d'Orient, musulmanes ou chrétiennes, y enverront des délégués; les schistes et les sunnites, le grand catholique arménien l'Echmiadzine, les patriarches d'Alexandrie et de Constantinople, y envoient des représentants de leur culte.

Jadis, le couronnement du tsar ne faisait pas grand bruit dans le monde. Aujourd'hui, ce couronnement sera, on peut le dire, l'événement capital du mois de mai.

On voit combien, depuis quinze ans, la Russie a gagné en force et en prestige. Elle le doit sans aucun doute à la politique si large et si libérale d'Alexandre III, que suit fidèlement son successeur.

L'assassinat du shah de Perse

Les aveux de l'assassin. — Huit complices

On télégraphie de Téhéran :

L'assassin du shah avait été exilé de Perse en 1891, puis emprisonné et grâcié à deux reprises. Le shah lui avait ensuite donné une pension sans pouvoir se le concilier. L'assassin a déclaré avoir été choisi pour tuer le shah.

Il a nommé huit personnes comme étant ses complices. Il cherchait en vain depuis deux mois une occasion favorable, lorsque deux de ses nièces appartenant au harem, l'avertirent du départ du shah pour la mosquée.

La profession de foi de l'assassin est absolument celle de l'agitateur Djemal, dont il est d'ailleurs le disciple.

Le nouveau Shah de Perse

Mozaffer-Ed-Din, prince héritier, a été intronisé lundi à Tabriz comme Shah.

Un ordre du jour du nouveau shah confirme la direction des affaires au grand vizir.

Cet ordre a été lu aux princes, aux ministres, aux fonctionnaires.

L'intronisation a été proclamée dans la grande mosquée par les chefs des prêtres.

Tous les princes, les gouverneurs, les ministres ont envoyé leurs félicitations.

La réponse du shah a été très gracieuse, surtout pour son frère aîné.

Le nouveau shah de Perse Mozaffer-ed-Din, était jusqu'à présent le moins connu des princes royaux de Téhéran.

Mme Dieulafoy, qui séjourna trois ans en Perse en trace le portrait suivant :

« Il a quarante-six ans. Plus grand que son père, il le rappelle, avec moins de rudesse dans les traits. Il est brillant cavalier, tireur habile, et grâce à son précepteur et à notre ancien consul à Tauris, M. Bernay, qui fut toujours l'objet de sa bienveillance, ses vues se sont étendues et son instruction est devenue très supérieure à celle d'un prince persan. Il s'est fait traduire la plupart de nos auteurs classiques, des livres d'histoire, des récits de voyages et se complait dans leur lecture.

» Il parle peu, ne se livre pas, et personne ne peut dire qu'il ait eu la confiance de ses projets ou de ses intentions. Pourtant, certains indices font bien augurer de sa modération, de sa prudence et de son calme, trois vertus bien nécessaires au monarque qui va monter sur le trône de Perse, si étroitement serré par les Russes au nord et les Anglais au sud.

» Dans sa jeunesse, il eut pour précepteur Mirza Nizam, un des plus brillants élèves qui, à titre étranger, aient passé par notre Ecole Polytechnique et notre Ecole des Mines. Le maître et le disciple s'entendirent très bien, trop bien même au dire du clergé musulman.

» L'accusation portée officiellement contre le précepteur trop européen est curieuse à citer. On disait qu'il avait forcé le prince à adopter les pantalons ajustés des Occidentaux; or, les Orientaux considèrent que ces pantalons sont indécents. Et dans cette appréciation ils sont de très bonne foi.

» Cette leçon engagea Mozaffer-ed-Din à une prudence plus persane.

» Il apprit à se taire, à dissimuler ses sympathies comme ses antipathies. Il affecta vis-à-vis du clergé une soumission dont on lui sut gré, mais dont on connaîtra bientôt la sincérité; il accepta cette existence morne, triste d'un prince destiné au trône, éloigné de la capitale, obligé de tout attendre de l'avenir et de vivre, s'il est prudent, comme s'il n'existait pas.

» Il s'est marié, il y a longtemps déjà, avec sa cousine germaine, une fille de Firouz-Mirza, une femme d'une haute valeur intellectuelle, de très bon conseil et qui a sur son esprit une influence prépondérante. Malheureusement, les enfants que lui a donnés cette princesse sont morts en bas âge, et ses trois fils sont nés de femmes de basse condition.

Paris, 6 mai.

Le nouveau souverain est accueilli sans discussion et l'on ne craint aucune protestation de la part de son frère aîné. Il convient de remarquer que l'Angleterre a observé, en cette circonstance, une réserve des plus prudentes et n'a fait aucune observation à l'agrément au trône du fils cadet du shah, le favori de la Russie.

Cette attitude de l'Angleterre s'explique évidemment par la connaissance que cette puissance a de la gravité de sa situation en Europe. Elle a évidemment hésité à se mettre une fois de plus en opposition avec la Russie et les amis de celle-ci.

Les médecins étrangers

Les internes français en médecine et en chirurgie, des hôpitaux et hospices de l'Assistance publique de Paris, ont signé, à la presque unanimité, 218 voix contre 11, une pétition demandant que le diplôme de docteur ne confère aux étrangers le droit à l'exercice en France, que s'ils sont naturalisés et s'ils ont fait leur service militaire.

Tirages financiers

Paris, 5 mai, soir.

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 324,057 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 57,802 gagne 50,000 fr.  
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 87,569, 197,289, 461,779.  
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 345,545, 514,585, 195,450, 180,025.

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs.

72,910	138,806	393,614	96,808	251,068
317,079	327,439	472,085	458,744	166,940
131,482	337,031	72,690	211,342	347,005
460,065	488,481	117,269	474,083	295,280
431,247	211,368	367,809	244,986	495,453

CRÉDIT FONCIER

Obligations foncières 1885

Le numéro 437,544 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 734,742 gagne 25,000 fr.  
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

297,665 192,989 266,237 677,922 248,935 695,716.

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

11,892	548,656	823,236	476,042	807,918
34,159	730,635	609,522	781,837	42,810
860,815	591,227	881,208	50,115	309,151
571,255	768,254	233,485	724,239	301,622
402,457	928,815	468,545	582,733	209,800
732,088	302,126	168,075	564,352	780,000
238,139	683,877	81,016	805,971	349,704
807,354	510,096	20,151	453,859	956,543
711,314	628,039	834,779	335,212	69,404

Obligations foncières 1879

Le numéro 1,645,132 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 553,216 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 577,446 gagne 25,000 francs.  
Le numéro 970,248 gagne 10,000 francs.  
Le numéro 555,191 gagne 10,000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

973,438 1,327,037 1,372,513 382,035 557,840

Les quatre-vingt-dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

1,170,906	1,545,041	1,603,062	212,363
1,597,489	952,602	1,167,660	936,684
498,133	714,632	545,500	1,647,885
1,236,945	645,601	1,564,356	960,900
755,715	1,794,684	1,382,321	256,545
1,187,013	32,775	613,971	1,334,423
1,744,090	1,760,118	493,064	200,420
383,044	597,654	1,516,557	13,400
968,713	1,573,985	1,278,994	339,382
532,708	1,120,544	372,388	442,442
735,731	136,022	1,184,492	223,560
242,802	224,269	557,655	1,413,548
40,708	707,310	78,665	1,025,470
487,677	1,326,048	234,607	371,025
1,781,305	765,292	1,419,457	1,105,902
557,277	1,679,844	1,222,260	710,164
1,397,519	470,832	407,818	927,497
806,642	1,124,945	855,234	186,102
1,598,922	1,197,437	1,367,679	1,163,179
1,577,176	1,687,358	1,470,988	312,680
61,511	560,393	1,204,489	433,366
89,126	166,063	900,912	571,262
524,094	1,386,492		

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Scrutin de ballottage du 10 Mai 1896

LISTE RÉPUBLICAINE PROGRESSISTE

Électeurs,

Le résultat du vote de dimanche constitue une manifestation qui nous laisse pleins d'espérance dans le succès définitif.

En dépit d'une propagande effrénée et injurieuse, vous vous êtes groupés en grand nombre autour du drapeau progressiste que nous sommes fiers de porter.

Aujourd'hui, après la confusion inévitable d'un premier engagement, à l'ardeur passionnée de la lutte, vont succéder le calme et la réflexion.

Dédaigneux comme nous des vaines promesses et des lâches insinuations, vous aurez pour principal souci de choisir pour vous représenter des hommes probes, désintéressés, indépendants et capables de diriger avec compétence les affaires municipales.

Nous nous représentons devant vous tels que nous étions hier, sans compromissions,

sans alliances, forts de la justice de notre cause et de la loyauté de nos intentions.

Dans les déclarations que nous avons signées, nous avons attesté notre dévouement à la République, au progrès, aux réformes démocratiques et sociales.

Nous les renouvelons aujourd'hui avec la même énergie.

En engageant de nouveau la lutte dans laquelle nous nous sentons soutenus par l'opinion publique, nous comptons sur votre bon sens pour éviter tous les pièges, pour déjouer toutes les manœuvres qui ne tendent qu'à vous séduire et à vous tromper.

**CITOYENS ! AUX URNES !**

Allez au scrutin avec la certitude qu'une fois investis du mandat que vous nous aurez confié, nous saurons le remplir.

Nous ne sommes pas hommes à faillir à nos engagements !

**VIVE LA RÉPUBLIQUE !**

- Dr RELHIÉ (élu).
- Dr AUSSET (élu).
- ROUSSEL François, auditeur au Conseil d'Etat.
- BOUSQUET Caprais, conseiller sortant.
- CAYLA Caprais, id.
- BOUYSSOU René, id.
- SÉGUY Bernard, id.
- DAYMARD Joseph, id.
- CAVIOLE Charles, docteur-médecin.
- GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, anc. chef de div.
- JUBIN Alfred, entrepreneur.
- FAYRET Jules, pharmacien.
- LACAZE Louis, avoué.
- TOULOUSE Emile, architecte.
- BESSE François, avocat.
- RAMES Arthur, conducteur des ponts et chaus.
- DULAC, fils, négociant liquoriste.
- CALMEL, maître d'hôtel.
- LAMELLE Jean, propriétaire à Cabessut.
- RIGAL, fils, propriétaire à St-Henri.
- FOURÉS Jean-Pierre, menuisier.
- GRANIOU, propriétaire à Bégous.

**Liste d'Union radicale-socialiste**

- Delfour, Henri, propriétaire, Conseiller sortant.
- Soulié, Aimé, négociant, id.
- Miquel, Jean, prop. aux Ramonets, id.
- Mazières, Auguste, avoué, adjoint, id.
- Rouff, Pierre, Cr des P. et Chaus. id.
- Vincens, Urcisse, horticulteur, id.
- Besse, Pierre, entrepreneur, id.
- Parazines, Jean, C<sup>o</sup> en ret. adjoint, id.
- Clary, Pierre, pépiniériste, id.
- Brunies, Arthur, rep<sup>t</sup> de commerce, id.
- Talon, Léon, député, id.
- De Valon, Gustave-Henri, avocat.
- Delbru, Pierre-Léon, propriétaire à Bégous.
- Lacroix, Jean, fils, propriétaire à St-Henri.
- Combarieu, Eugène, pbarmacien.
- Lescale, Antoine-Jules, Com. des Pont et Chaus.
- Combelles, Louis, maître d'hôtel.
- Péris, Raymond-Charles, négociant.
- Fort, Marcelin, ouvrier maréchal-ferrant.
- Rous, Jules, entrepreneur de transports.

**Le 7<sup>e</sup> de ligne**

On nous donne comme certain le prochain départ du 7<sup>e</sup> de ligne pour Moissac. Chaque bataillon irait successivement passer vingt jours dans cette localité afin de permettre la désinfection complète de la caserne Bessières.

**Gendarmerie**

M. Meurger (Henri-Marie), chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie du Lot, a été admis à la retraite par décret du 9 mars 1896.

M. Larnaudie (Jules), capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), a été promu au grade de chef d'escadron et désigné pour commander la compagnie du Lot.

**Caisse d'assurance des planteurs de tabac**

La commission de la caisse d'assurances des planteurs de tabac se réunira le samedi 9 mai courant, à 2 heures du soir, à la préfecture du Lot.

**Les prévoyants de l'Avenir**

Société civile de Retraites

Nombre de Sociét. au 30 avril. 1896... 202.032  
Avoir social au 31 mars. 1896. 16,761,562 fr.  
30 avril 1896. 17,037,793 fr.

**Castelnau-Montratier**

Par arrêté du Conseil d'Etat, en date du 2 mai, l'élection de M. Feyt a été annulée, M. Bessières, conseiller sortant, a été proclamé conseiller général du canton de Castelnau-Montratier.

**Gourdon**

M. Antonin Rossignol, adresse aux électeurs, la lettre suivante :

« Gourdon, le 4 mai 1896.

» Mes chers concitoyens,  
» Tous les candidats portés sur la liste unique qui vous a été présentée ont été élus.

» En l'absence de concurrents, ce résultat était facile à prévoir.

» Je ne figurais ni sur cette liste, ni dans aucune des nombreuses combinaisons tentées inutilement par un citoyen, à mes yeux peu autorisé pour cette tâche.

» Je ne vous ai pas soumis de profession de foi ; je ne vous ai adressé aucun bulletin.

» Néanmoins, vous avez jugé me connaître suffisamment pour grouper sur mon nom

» 506 suffrages. (Le nombre des votants a été de 1261).

» Du fond du cœur, je vous remercie de ce témoignage de confiance et de sympathie.

» Comptez toujours sur mon dévouement.  
» Antonin ROSSIGNOL. »

**Commune de Catus**

M. le Dr Émile Baldy, maire sortant, adresse la lettre de remerciements suivante, aux électeurs de la commune de Catus :

Messieurs les Électeurs,

Je viens vous adresser mes remerciements les plus chaleureux, pour l'éclatant témoignage de confiance dont vous m'avez honoré, le 3 Mai, en m'élisant premier Conseiller municipal de Catus, par 252 voix sur 316 votants.

Ce nombre considérable de suffrages réuni sur mon nom, est de votre part une manifestation sympathique qui me touche profondément, et m'impose des devoirs auxquels je ne faillirai pas.

Votre vote me console facilement de la charge à fond, insérée contre moi, dans le numéro de « l'Express du Midi » du 2 Mai, et signée « Quelques conseillers municipaux ». — Il suffit d'opposer le dédain aux auteurs de cette attaque inconsidérée, que rien ne justifiait.

A vous tous, mes Chers Concitoyens, qui voulez la bonne harmonie, je vous exprime cordialement mes sentiments de vive gratitude, résolu à défendre vos intérêts et à travailler au bien de la commune avec un entier dévouement.

Catus, le 6 Mai 1896.

Dr Émile BALDY,

Maire sortant,

Officier de la Légion d'honneur.

**Foire de Cahors du 1<sup>er</sup> Mai**

Les élections préoccupant tout le monde, la foire de vendredi dernier s'en est beaucoup ressentie. Il y avait peu de monde pour traiter la partie commerciale. Voici les cours des bestiaux des diverses denrées :

Bœufs ou vaches amenées, 200 environ ; ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 35 à 38 fr. les 50 kilogrammes ; ceux de travail sont en baisse de 35 à 40 fr. la paire.

Porcs gras, vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilogrammes. 200 porcelets ont été mis en vente ; vendus de 25 à 45 fr. la pièce.

Moutons ou prébis en vente 500 environ, vendus pour la boucherie à raison de 0,60 à 0,65 le kilogramme.

Les brebis et les agneaux pour l'élevage ont été livrés au cours des derniers marchés.

Blé en vente, 150 hectolitres, vendus 140 ; prix moyen 15 fr. l'hectolitre. Mais 89 hectolitres, vendus 70 ; prix moyen 11 fr. 25 l'hectolitre.

Volailles grasses, 0,60 le 1/2 kilogramme. Poulets, 0,95 le 1/2 kilogramme ; œufs 0,50 la douzaine, oisons de 3 à 4 francs la paire ; petits canards, de 0,75 à 0,90 la paire.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

**Labastide-Murat**

La foire du 5 mai n'a eu aucune importance. Ce n'était qu'un grand marché.

Les divers foirails étaient presque déserts et les marchands très rares. Chomage complet.

Le blé se vendait de 11 à 12 fr. ; le maïs, 10 fr. ; l'avoine 5 fr. 50.

La volaille, 0,50 la livre ; les œufs, 0,40 la douzaine.

**Répression des fraudes dans le commerce des engrais**

Le ministre de la justice invite les procureurs généraux près les cours d'appel, à rappeler aux magistrats de leur ressort les dispositions des articles 9, 10, et 14 du décret du 10 mai 1889, concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

Le décret du 10 mai 1889, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 février 1888, dispose qu'en cas de doute

ou de contestation sur l'exactitude des indications mentionnées dans les pièces destinées à l'acheteur, il peut être procédé, soit d'office, soit à la demande des parties intéressées, à la prise d'échantillons et à l'expertise de l'engrais ou amendement vendu. Aux termes des articles 9, 10 et 14 de ce décret, les expertises doivent être faites par des chimistes experts désignés par le ministre de l'agriculture et dont la liste est revisée tous les ans dans le courant de janvier.

Les procureurs généraux devront veiller à ce que les analyses d'engrais ne soient pas confiées à des chimistes ne figurant pas sur la liste des experts désignés par le ministre de l'agriculture et rappeler ces dispositions aux magistrats de leur ressort qui peuvent être appelés à les appliquer. La liste des chimistes experts pour l'année courante a été insérée dans le Journal officiel du 21 février 1896.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**BAINS DE MER DE L'OcéAN**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bég-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 7 et 10 Mai  
De 4 à 5 heures

- Versailles, pas redoublé. Wetge.
- Le voyage en Chine, ouvert. Bazin.
- La Boîte de Pandore, valse. Litoff.
- Ah! vous dirai-je maman, variations pour flûte. Duvergés.
- Mignonnette, mazurka. Ch. Larroque.

**Bibliographie**

Comment discerner les Styles, du VI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> Siècle, est un recueil où sont classées toutes sortes d'Objets d'Art et de Curiosités de types définis et dont les caractères spéciaux sont relevés dans les commentaires synthétiques de M. L. Roger-Milès, critique et historien d'art. Ce Manuel de la Curiosité, qui ne contiendra pas moins de Mille documents reproduits d'après les originaux, est appelé à rendre de grands services aux Amateurs et Collectionneurs, à l'Enseignement, aux Ouvriers d'Art, aux Experts, aux Antiquaires et aux Officiers Ministériels. Enfin, le goût public y puisera des connaissances spéciales, et ne sera plus exposé à commettre ces solécismes grossiers que la mode voudrait parfois excuser, mais que l'état actuel de l'instruction ne doit plus tolérer. Nous croyons devoir ajouter que cette publication sera adressée, à l'examen et franco, à ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à M. Édouard Rouveyre, éditeur, 76, Rue de Seine à Paris.

**CHRONIQUE PARISIENNE**

Nous traversons des temps difficiles. Les fortunes diminuent par suite de l'abaissement graduel du taux de l'intérêt. Il est bon de songer à l'avenir, et, alors que les Institutions de prévoyance sont l'objet, à juste titre, de la sollicitude des pouvoirs publics, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les institutions qui, nées de l'initiative privée, ont grandi et prospéré par leurs propres forces. Au premier rang de ces institutions, nous trouvons les Assurances sur la Vie. La première des sociétés d'assurances sur la vie constituées en France, est la Compagnie d'Assurances Générales, fondée en 1819.

Depuis sa fondation, cette puissante société a assuré deux milliards quatre-vingt millions de francs. Les polices encore en vigueur assurent plus de huit cent cinquante millions. La même compagnie sert encore 32 millions de rentes viagères. Pour garantir l'exécution de ses engagements, la Compagnie d'Assurances Générales possède un actif de 640 millions, placés en immeubles de rapport, fonds d'Etat, emprunts des départements ou des villes, actions et obligations des chemins de fer, etc. Mais ces valeurs, achetées successivement par la compagnie au cours de sa longue existence, bien qu'ayant acquis une plus-value considérable, figurent toujours sur ses livres pour leur prix d'achat. Cette plus-value constitue un supplément de garantie que la prudence de la Compagnie a constitué et qu'elle garde précieusement, en vue des périodes critiques.

Les combinaisons d'Assurances sur la Vie sont multiples et s'adaptent à toutes les situations, depuis celle du jeune homme qui, débutant dans la carrière qu'il a embrassée, n'a pour tout avoir que son intelligence et son activité, jusqu'au rentier qui, menacé par la diminution constante de l'intérêt, sent l'utilité de se constituer des revenus à l'abri des conversions.

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie s'attache à ne présenter au public que des combinaisons d'assurances très claires, très simples, facilement intelligibles et qui ne révèlent aucune surprise. Ces combinaisons sont expliquées et les tarifs en sont publiés dans des brochures que la Compagnie d'Assurances Générales envoie gratuitement à toute personne qui les demande, soit dans les bureaux du siège social de la Compagnie, rue de Richelieu, 87, à Paris, soit dans ses agences de province. Nous ne saurions assez engager nos lecteurs habituels à demander ces brochures, afin de pouvoir se pénétrer des avantages réels qu'ils y trouveront exposés.

Géraud BASTET.

**Bourse de Paris**

Cours du 7 mai 1896

**RENTES**

3 0/0.....compt.	102 70
3 0/0 amortissable.....compt.	100 80
4 1/2 0/0.....compt.	106 20

**A LA BOULLE D'OR**



**H. FABRE**

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

**CAHORS**

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

**ÉLECTRICITÉ**

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

**On demande un apprenti**

Rhumes anciens ou récents, bronchites aiguës ou chroniques, asthme, catarrhe, grippe ou influenza sont soignés d'une manière économique et rationnelle, soit au moyen des Capsules Guyot dont on prend deux à chaque repas, soit au moyen du véritable Goudron Guyot, — liqueur titrée et concentrée, — préparés exclusivement, 19, rue Jacob, Paris, par la maison L. Frère.

**A LOUER**

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué, successeur de M<sup>e</sup> Léon Talou, place du Palais de Justice, n<sup>o</sup> 7, à Cahors.

Purge d'hypothèques légales

Notification a été faite à la requête de :

1<sup>o</sup> Madame Anne Conduché, sans profession, veuve de Monsieur André Carbonnel, demeurant au mas de Barrade, commune de Gigouzac ;

2<sup>o</sup> Monsieur Pierre Calmon, propriétaire, demeurant au mas de Bris, commune de Gigouzac ;

3<sup>o</sup> Monsieur Firmin Baldy, propriétaire au mas de Barrade, commune de Gigouzac ;

Et 4<sup>o</sup> Monsieur Basile Talou propriétaire, demeurant au mas de Bris, commune de Gigouzac.

Pour tous lesquels domicile est élu à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> Camille Sautet, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Bousquet, huissier à Catus, en date des trente avril et premier mai mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré ;

A Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son Parquet, sis au Palais de Justice de la dite ville :

1<sup>o</sup> De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt cinq avril mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe le même jour de :

1<sup>o</sup> L'expédition d'un contrat retenu par Monsieur Escudier, notaire à St-Denis-Catus, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, contenant vente par Pierre Miquel, propriétaire au mas de Barrade, commune de Gigouzac, au profit de madame veuve Carbonnel, requérante, 1<sup>o</sup> d'un article en nature de terre labourable, friche et bois, dit Los Branos ou le Puits, compris sous partie des numéros 1269, 1258, 1257 et 1256, section C, du

plan cadastral de la commune de Gigouzac, confrontant, d'une part, à l'acquéreur, à Rossignol, à chemin public des graves, route numéro 4, de Gigouzac à Uzech, qui traverse ledit article Miquel, ancien maire, et l'acquéreur, dans lequel se trouve compris un lac ; et 2<sup>o</sup> d'un passage avec char et bœufs, pour aboutir au lac qui se trouve dans ladite parcelle, tel que Miquel, père du vendeur, l'avait acquis des consorts Carbonnel, suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Antoine Cairole, le quatorze mai 1858 ;

Et ce moyennant, outre les charges indiquées audit acte, la somme de cinq cents francs.

2<sup>o</sup> L'expédition d'un second contrat retenu par ledit M<sup>e</sup> Scudler, notaire, le même jour que le précédent, contenant vente par le même Miquel Pierre en faveur de Monsieur Pierre Calmon, l'un des requérants de :

1<sup>o</sup> Un entier immeuble en nature de châtaigneraie, dit Crozefond, sis aux appartenances du mas de Bris, commune de Gigouzac, confrontant Baldy, Faillet et Salinié Victor ;

2<sup>o</sup> D'un bois sis à Camy, numéro 789 section C du plan cadastral de Gigouzac, confrontant l'acquéreur, chemin de Camy et Pierre Tissandière ;

3<sup>o</sup> D'un article en nature de bois, sis au Theil, commune d'Uzech, confrontant, Vaysse, Peyrilles, Redoulès, Jeanne Miquel et l'acquéreur ;

4<sup>o</sup> D'un article en nature de châtaigneraie, dit Lous Bossés, compris sous les numéros 717 et 718, section C du plan cadastral de Gigouzac, confrontant les propriétés de l'acquéreur, de Monsieur Roques, de Monsieur Talou et Monsieur Redoulès ;

5<sup>o</sup> Un entier article en nature de terre, dit au mas de Bris, commune de Gigouzac, confrontant communal public, chemin public du mas de Bris à Gigouzac, Redoulès, ancien chemin de Gigouzac à Uzech, numéro 944 section C, de Gigouzac ;

6<sup>o</sup> Une terre et friche, dit mas de Brandoul, formant partie des numéros 925, 926, 927 et 928, section C de Gigouzac, confrontant Relhié, route numéro 4 de Gigou-

zac à Uzech, chemin public de mas de Brandoul à Champ vieil et Rossignol, avec la convention que la route borne la partie vendue du côté du midi.

Et ce moyennant, entre les charges indiquées audit contrat, la somme de sept cent quatre vingt francs.

3<sup>o</sup> L'expédition d'un troisième contrat retenu par M<sup>e</sup> Scudier, notaire à St-Denis-Catus le treize avril mil huit cent quatre-vingt-seize enregistré, portant échange par Pierre Miquel sus nommé et qualifié en faveur de M. Firmin Caldy, propriétaire, autre requérant de :

1<sup>o</sup> Un article en nature de terre dit Boudra-Bas d'une contenance cadastrale de cinquante-un ares soixante-dix centiares, numéro 840 section C de Gigouzac confrontant route numéro 4 de Gigouzac à Uzech, Jeanne Miquel Rossignol et l'acquéreur.

2<sup>o</sup> Un petit bois costerital numéro 1246, section C de Gigouzac, autrefois vigne d'une contenance de trois ares cinquante centiares, confrontant l'acquéreur, ancienne route numéro 13, Pradié et l'acquéreur ;

En contre l'échange, M. Baldy donne à Miquel un article en nature de terre et vigne, dit Barrade, compris sous le numéro 863 section C de Gigouzac, d'une contenance de neuf ares quarante centiares, confrontant de tous côtés, Miquel et chemin public de Barrade, avec explication que la partie comprise entre la route nouvelle et Miquel se trouve incluse dans le présent échange.

Cet échange a été fait moyennant outre les charges indiquées au dit acte, une soulte de quatre cent vingt-cinq francs au profit de M. Miquel ;

II<sup>o</sup> De l'expédition d'un second acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt sept avril mil huit cent quatre-vingt-seize enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe le même jour de l'expédition d'un contrat retenu par M<sup>e</sup> Scudier, notaire à St-Denis-Catus le dix avril mil huit cent quatre-vingt-seize enregistré, portant vente par le dit Pierre Miquel en faveur de M. Talou autre requérant de :

1<sup>o</sup> Un article de terre en nature de bois, châtaigneraie et bruyère compris sous les numéros suivants section C de Gigouzac savoir, numéro 307 confrontant du couchant chemin public Carbonnel, Tissandière Augustin et Salinié ; numéro 308 confrontant du levant chemin public de deux côtés Carbonnel et Tissandière ; numéro 309 confrontant Carbonnel de deux côtés, Redoulès et Salinié dit les Crozettes ;

2<sup>o</sup> Un entier article en nature de châtaigneraie dit les Emalguères compris sous le numéro 333 section C de Gigouzac, confrontant de deux côtés propriété de Pradié Veyssières, de deux côtés et Baldy ;

3<sup>o</sup> Un article dit Camp de Bris compris sous le numéro 965 section C de Gigouzac confrontant Redoulès numéro 964 même section et plan et Pradié.

Et ce moyennant, outre les charges indiquées au dit contrat, la somme de sept cents francs.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République :

Que ladite notification lui était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du code civil, pour qu'il eût à prendre, dans le délai de deux mois, sur les dits immeubles, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il aviserait, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, les immeubles dont il s'agit passeraient et demeureraient aux mains des requérants francs et quittes de toutes dettes et charges de cette nature pouvant les grever.

Avec déclaration en outre :

1<sup>o</sup> Que les anciens propriétaires, connus des requérants, indépendamment du vendeur déjà nommé sont :

Les consorts Carbonnel, Bris Jean, Jean Lasvignes, les mariés Vincent Chaubat, les mariés Miquel, père et mère du vendeur, et Calmeille Baptiste.

II<sup>o</sup> Que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la dite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai 1807.

Signé : Camille SAUTET.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>o</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

FOURNITURES D'USINES

Une Maison du Nord demande de suite un Agent sérieux, muni de bonnes références et connaissant si possible l'article.

Réponse au bureau du Journal, aux initiales A. D. B.

GUERISON

Certain et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plusieurs Ulcères varicelleux dits incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>o</sup> jour, il produit une amélioration sensible. M. LENORMAND, Médecin spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites de 9 h. à 6 h.

PELLÉTIER CAPSULES

de Quinine de Pelletier INVENTEUR DE LA QUININE

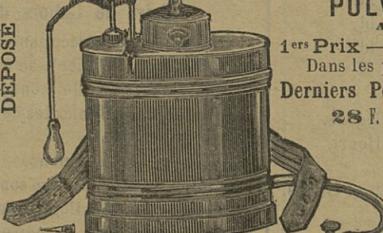
Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins, sont tributaires de cet héroïque médicament.

UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina. Exiger le nom PELLETIER sur chaque Capsule.

PRIX MOYEN : 1 fr. 10 gr. en 10 Capsules. Dépôt dans toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



Cave Bordelaise  
3, rue de la Mairie, CAHORS  
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION  
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

EXPOSITION CAHORS 1881  
B. DOUCÈDE  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté  
M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

